

- CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2013 –

- COMPTE RENDU -

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET – Isabelle MARIAGE – Jeannique VANDEWIELE – André VARLET - Thierry BUCQUOYE - Catherine SUBTS - Antonio DA SILVA - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Claudine ZAHM - Annick CASTELEIN – Patrick BOSSUT – Jean-Jacques FERON - Rose-Marie BUCHET - Chantal NYS – Bruno ACKOU - Alexandra COUSTY - Laurent WINDELS – Geneviève LEROUGE – Dany DELBECQUE - Claudie RIUS – Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Pierre GUILLEMAUD – Thibault TELLIER - Catheleen COPPIN QUIVRON - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

ABSENT(S) :

Hervé DELVAS

PROCURATION :

Réjane CASTEL donne procuration à Annick CASTELEIN
Sophie LAFRENOY donne procuration à Rose-Marie BUCHET
Eric ZAJDA donne procuration à Thibault TELLIER

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

- *Présentation de l'éphéméride*
- *Approbation du procès verbal du conseil municipal du 18 Décembre 2012*

1.01 – Réforme des rythmes scolaires – Report rentrée 2014

Le décret n° 2013-77 du 24 février 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (publiques) fixe de nouveaux principes qui doivent être mis en œuvre à la rentrée 2013/2014. Comme le prévoit le décret susvisé, il est décidé de solliciter le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (D.A.S.E.N) afin de reporter la nouvelle organisation du temps scolaire à la rentrée scolaire 2014/2015.

Délibération adoptée

1.02 – Lille Métropole Communauté Urbaine – Plan de Plan Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) – Marché de prestations intellectuelles avec un bureau d'études - Mutualisation – Convention à conclure avec L.M.C.U – Participation forfaitaire

La directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement définit une approche commune à tous les Etats-Membres de l'Union Européenne. Par souci de cohérence territoriale, d'optimisation des ressources entre Lille Métropole et ses communes membres, Lille Métropole propose son assistance et son accompagnement aux communes pour l'élaboration de ce plan. Monsieur le Maire est autorisé à conclure la convention bilatérale de coopération correspondante avec participation financière forfaitaire de 5 000 € T.T.C (commune de 10 à 20 000 habitants).

Délibération adoptée

1.03 - Lille Métropole Communauté Urbaine – Plan bleu – Cours d’eau et canaux domaniaux sur l’ensemble canal de Roubaix, Marque canalisée et branches de Croix et de Tourcoing - Transfert de compétences – Avis du Conseil Municipal

Dans sa séance en date du 14 décembre dernier (délibération n° 12 C 0702), le Conseil Communautaire de Lille Métropole a tiré le bilan de l’expérimentation d’un « portage de compétence » temporaire relatif à des cours d’eau et canaux domaniaux constitués par l’ensemble du canal de Roubaix, Marque canalisée et branches de Croix et Tourcoing.

Eu égard au bilan positif de cette expérimentation (un comité de suivi a été installé à cet effet), Lille Métropole a donc pris la décision de pérenniser cette prise de compétence sur l’ensemble « Canal de Roubaix, Marque canalisée et branches de Croix et Tourcoing ».

Conformément à l’article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) il nous est demandé de nous prononcer sur le transfert de compétence : Avis favorable.

Délibération adoptée

1.04 – Programme de réhabilitation des courées – Cité du Fort et Rue Minique – Partenariat avec L.M.C.U – Nouvelle convention à conclure

Il est décidé de conclure une nouvelle convention (partenariat entre L.M.C.U et la ville de Roncq – délibération du 13 février 2007) faisant la synthèse de la convention initiale et de son avenant tout en modifiant substantiellement la clause relative à la durée. L.M.C.U a délibéré dans le même sens le 14 décembre 2012.

Délibération adoptée

1.05 – Partenariat municipal avec les associations – Subventionnement 2013 – 1ers versements et acomptes

ASSOCIATIONS	2013	
	<i>Demande 2013</i>	<i>PROPOSITION</i>
ULJAP (convention triennale)	25 000 €	25 000 €*
Bleuets Twirling Bâtons	3 500 €	3 500 €
Harmonie du Blanc-Four	8 000 €	8 000 €
Cinéma Gérard-Philipe	42 000 €	21 000 € (acompte)
ASDC Cambodge	2 000 €	2 000 €
Cyclotourisme	2 000 €	1 000€
Pêcheurs à la ligne	700 €	700 €
GIOCOSO	350 €	350 €
TOTAL	83 550 €	61 550 €

*Financement entrant dans le cadre de la convention pluriannuelle (2012/2014)

Délibération adoptée

1.06 – Partenariat avec les associations – Maison des associations – Redéfinition de l’avenant n°1

Afin de mieux préciser le volet financier, il est décidé de revenir sur le dispositif arrêté lors de la séance du 18 décembre 2012 et d’autoriser le maire à conclure un nouvel avenant n°1.

Délibération adoptée

1.07 – Compte Administratif de l’Exercice 2012

Sous la présidence de Rodrigue DESMET, présentation du compte administratif 2012.

Délibération adoptée

1.08 – Compte de Gestion de l’Exercice 2012

Présentation du compte de gestion 2012.

Délibération adoptée

1.09- Bilan des opérations immobilières réalisées par la commune en 2012

ACQUISITIONS MUNICIPALES				
DESIGNATION DU BIEN	CEDANT	MONTANT	DATE DE L'ACTE	OBJECTIF
Rue du Billemont	SDIS	“50 000 €” (valeur)		Réintégration gratuite dans le patrimoine municipal
CESSIONS MUNICIPALES				
DESIGNATION DU BIEN + CADASTRE	ACQUEREUR	MONTANT	DATE DE L'ACTE	OBJECTIF
24 rue Pierre Brossolette AA 696	Mr et Mme STRUBBE	134 000 €	22/03/2012	Déclassement du bien n’ayant plus d’utilité publique
26 rue Pierre Brossolette AA 695	Mr LUIS et Mme RE	147 000 €	15/02/2012	Déclassement du bien n’ayant plus d’utilité publique
2 rue Latérale AL 591 (terrain)	Mr et Mme GILLES	11 340 €	22/03/2012	Mettre fin à une convention précaire sans nuire à notre cohérence parcellaire
4 rue Latérale AL 782 (terrain)	Mr et Mme VANDEWIELE	8 730 €	22/03/2012	Mettre fin à une convention précaire sans nuire à notre cohérence parcellaire
6 rue Latérale AL 781 (terrain)	Mme LEJEUNE et Mr LECLERC	3 600 €	22/03/2012	Mettre fin à une convention précaire sans nuire à notre cohérence parcellaire
268 rue Henri Barbusse AR 612	Mr DEGRYSE et Mlle LHEUREUX	200 000 €	26/04/2012	Déclassement du bien n’ayant plus d’utilité publique
2 cité du Gazomètre AL 221 – AL 630	Mr et Mme ROUCOULES	14 000 €	13/07/2012	Permettre à l’acquéreur de “décaisser” leur maison suite à des problèmes d’humidités
6 sentier du Pellegri AB 27 (terrain)	Mr et Mme GOSH	6 930 €	21/06/2012	Cohérence de la division parcellaire
BAUX EMPHYTEOTIQUES				
DESIGNATION DU BIEN	PRENEUR	MONTANT DU LOYER	SIGNATURE DU BAIL	OBJECTIF
3 rue Jules Watteuw	Association service des familles	A titre gratuit	12/09/2012	Permettre à l’association d’exercer ces activités d’intérêt général
65 rue Destombes	Association service des familles	A titre gratuit	12/09/2012	Permettre à l’association d’exercer ces activités d’intérêt général

Levée de séance à 20h00

CM-BD/LD fait le 28/03/2013